

## Reprise de la séance

La séance reprend à deux heures de l'après-midi.

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, quand la séance a été interrompue pour le déjeuner, j'opposais la société juste à une société trop tolérante et je disais que le gouvernement ferait œuvre bien plus utile en préparant une législation valable et constructive, infrastructure d'une société juste, au lieu de nous soumettre le bill à l'étude. Sous ce gouvernement la société juste semble de plus en plus étrange.

En juillet 1967, on a créé une commission présidée par le juge Morrow, chargée d'enquêter sur la région de Hay River. Nous avons souvent entendu les députés de notre parti, ainsi que ceux du N.P.D., parler du sort pitoyable infligé aux Indiens par une mauvaise administration de la Justice. On n'a pas encore appliqué les recommandations formulées par le juge Morrow à la suite de l'enquête.

Je crois qu'il y a lieu de signaler à la Chambre que chaque matin, quand vient le rôle des causes dans les tribunaux du Nord, une file d'Indiens tristes et moroses passent devant le juge de paix ou le magistrat. Ils sont pour ainsi dire d'office condamnés à une amende et, comme ils n'ont pas d'argent, ils sont mis en prison pour une infinité de délits. Il faut se demander pourquoi le gouvernement ne suit pas les recommandations que le juge Morrow, de la Cour territoriale des Territoires du Nord-Ouest, a faites l'an dernier.

Il recommandait d'abord que les cours de juges de paix siègent dans des tribunaux appropriés ou dans des locaux loués à l'écart des postes de police. Qu'on imagine donc l'impression que cela donne aux Indiens, pour la plupart illettrés et analphabètes, quand ils comparaissent devant ceux qui les jugent. Il vaudrait beaucoup mieux pour la justice que ces Indiens comparaissent dans des locaux qui ne soient pas empreints de la rigueur des postes de police.

Deuxièmement, il recommandait que les nouveaux édifices publics des localités du Nord comprennent une salle de justice quelconque, avec un nombre suffisant de sièges pour le public et une bibliothèque juridique satisfaisante.

Troisièmement, il recommandait:

Que les juges de paix ne soient nommés qu'après une soigneuse consultation auprès de personnes bien informées, que leur mandat ait une durée fixe,

qu'ils reçoivent davantage d'aide et de renseignements du ministère de la Justice et du gouvernement territorial et qu'ils soient rémunérés au moyen d'honoraires et non par prélèvement sur les frais de cour imposés à l'accusé.

La Commission recommandait ensuite qu'on songe immédiatement à nommer un second juge possédant une formation juridique pour les Territoires du Nord-Ouest. A mon avis, cette recommandation devrait s'appliquer aussi au Yukon. Cinquièmement, on recommandait:

Que le gouvernement canadien... reconnaisse officiellement le principe de l'assistance judiciaire aux indigents...

C'est un sujet dont nous avons parlé au cours du présent débat.

... dans les Territoires du Nord-Ouest, et établit le Règlement de base reconnaissant l'assistance judiciaire comme un procédé normal plutôt qu'un principe laissé à la discrétion du tribunal.

Notez que cela ne se rapporte pas seulement aux crimes punissables de mort et aux infractions semi-graves; cela s'applique à toutes les infractions. Combien de fois n'arrive-t-il pas qu'un Indien d'intelligence limitée comparaisse devant les tribunaux et ne comprenne même pas le chef d'accusation qu'on lui lit.

La sixième recommandation de M. le juge Morrow demandait qu'on examine la possibilité de changer toute l'attitude à l'égard de l'ivrognerie et que celle-ci cesse d'être considérée comme un délit. Cela est de la compétence du ministre. Et les recommandations continuent. Je n'ai pas le temps de les lire toutes; cependant, elles sont publiées depuis un an et rien n'a été fait.

**L'hon. M. Turner:** Le député ignore-t-il que la grande majorité de ces recommandations ont déjà été appliquées?

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, ma déclaration se fonde, sinon sur le dernier, du moins sur l'avant-dernier numéro d'un journal qui a aidé à faire désigner le juge Warren, en juillet 1967. S'il faut en croire l'éditorial à la une, nous attendons toujours, dans le Nord, que ces recommandations soient appliquées. Je ne vais pas très souvent jusqu'au Mackenzie, car il se trouve à environ 1,000 milles de la ville où j'habite.

**L'hon. M. Turner:** Vous êtes du mauvais côté de la rivière.

● (2.10 p.m.)

**M. Nielsen:** Je crois que je suis sur le bon fleuve. En tout cas, d'après les media, dans le